



Décision 610/2023

RL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MOUCHELIN--BERTRAND Anna en tant qu'agent d'entretien du 25 au 26 novembre 2023,
- Madame VIVIER Leslie en tant qu'esthéticienne du 1er au 03 décembre 2023,
- Monsieur PETIT Nicolas en tant que surveillant de baignade du 02 au 04 décembre 2023,
- Monsieur RENSON Eric en tant que surveillant de baignade le 02 décembre 2023,
- Madame RÉAUD Valentine en tant que surveillante de baignade du 02 au 03 décembre 2023,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade le 03 décembre 2023,

Fait à Jonzac,

Le 24 NOV. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**